



Movelier, novembre 2022

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Les citoyennes et citoyens sont convoqués à une Assemblée communale ordinaire, **le mercredi 7 décembre 2022 à 20h00**, à la halle polyvalente.

Ordre du jour

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 203'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
3. Voter un crédit de Fr. 60'000.- pour le PGEE (plan général d'évacuation des eaux usées) et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
4. Voter un crédit de 120'000.- pour la réhabilitation des collecteurs des eaux usées du chemin des Prés et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable de la Commune mixte, ainsi que de son règlement tarifaire.
6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux de la Commune mixte, ainsi que de son règlement tarifaire.
7. Discuter et voter la liste des ayants droit aux gaubes pour 2023.
8. Discuter et voter la quotité d'impôts, les taxes communales (inchangées sauf les taxes liées à l'eau propre et l'eau usée selon les règlements des points 5 et 6 de l'ordre du jour) et le budget 2023.
9. Prendre connaissance et approuver les statuts du nouveau cercle scolaire primaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières).
10. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Beaudegnies Martin, domicilié à Movelier.
11. Divers et imprévus.

Les règlements mentionnés aux points 5, 6 et 9 sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal.

Le budget 2023 vous parviendra prochainement.

Le Conseil communal